



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-044 – COMMISSIONS MUNICIPALES VILLE DURABLE ET VILLE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE
DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020-096 du 11 juillet 2020 relative à la création des commissions municipales : Ville Responsable, Ville Durable et Ville Citoyenne et Solidaire ;

Vu la délibération n°2020-097 du 11 juillet 2020 relative à la désignation des membres de la Commission Ville Citoyenne et Solidaire ;

Vu la délibération n°2020-097 du 11 juillet 2020 modifiée par la délibération n°2021-004 du 19 mars 2021 relative à la désignation des membres de la Commission Ville durable ;

Vu la délibération n°2020-097 du 11 juillet 2020 modifiée par les délibérations n°2020-151 du 30 septembre 2020 et n°2021-066 du 28 mai 2021 relatives à la désignation des membres de la Commission Ville responsable ;

Vu la délibération N°2022-085 relative à la fusion des commissions Ville Responsable et Ville Citoyenne et Solidaire et à la création de la commission Ville Responsable et Solidaire ;

Vu la délibération N°2022-086 relative à la désignation des membres des commissions municipales Ville durable et Ville responsable et solidaire ;

Vu la délibération N°2023-100 relative à la désignation d'un nouveau membre pour la commission Ville Responsable et Solidaire ;

Vu la délibération N° 2024-0151 relative à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire ;

Considérant ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT le Conseil municipal a procédé à la création des commissions municipales. Le Maire est le Président de droit de ces commissions qui ont désigné ensuite un Vice-Président. Chaque Conseiller municipal ne peut être membre, en qualité de titulaire, que d'une seule commission. Néanmoins, il peut, à titre d'auditeur libre, assister à chacune d'entre elles. Le fonctionnement de ces commissions est précisé dans le règlement intérieur du Conseil municipal.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-044

Pour rappel, La Commission : « Ville Responsable et Solidaire » est composée de 17 membres et examine les dossiers relatifs aux domaines suivants : police et réglementation, personnel, enfance et familles, culture et citoyenneté, action sociale, animations et vie de quartiers, **sport**.

La Commission : « Ville durable » est composée de 17 membres et examine les dossiers relatifs aux domaines suivants : Environnement et travaux, finances et marchés publics, propreté et espaces verts.

Monsieur Alain RAUNA était jusqu'à présent membre de la commission Ville Durable. Étant donné que la délégation permanente de fonction et de signature concernant le Sport et Sport-Santé a été confiée à Monsieur Alain RAUNA, 9ème adjoint au Maire, il convient de le désigner membre de la commission Ville Responsable et Solidaire.

Afin d'équilibrer la représentation des deux commissions, Laure COLIN est désignée membre de la commission Ville Durable.

Commission : « Ville Responsable et Solidaire »	Commission : « Ville durable »
BULTEL-HERMENT Monique	LAURAS Christophe
BEZOMBES Martine	VARSI Florence
FOURNIE Francis	DONORE Joseph
CASTAGNOS Fabienne	FERRAND Bernard
HER Anne-Christine	CLOT Marie-Noëlle
RAUNA Alain	TAUSSAT Régine
RUBIO Frédéric	VIDAMANT François
ABBOU Nadia	BOUGES Jean-François
ALAUZET Céline	COLIN Laure
GOMBERT Benjamin	CROUZET Maryline
TIXIER Alain	SOUNILLAC Marie-France
ECHENE Eléonore	LIEGEOIS Patrick
BERTAU Iléana	CESAR Alexis
CORTESE Franck	BERARDI Marion
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	JULIEN Serge
VIDAL Sarah	COMBET Arnaud
COSSON Jean-Michel	FAUX Mathilde

Le Conseil municipal à l'unanimité par 35 voix pour :

- approuve la répartition des membres des commission Ville Responsable et Solidaire et Ville Durable comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSEDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 27 juin 2025

Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025044-DE
Reçu le 27/06/2025